

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

NOTE DE SERVICE N° 2015-014

(diffusion générale)

LYON, LE 4 mars 2015
NOS RÉF. FC/JP2015-02
CONTACT Franck CALLIGARIS
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 28
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 49

COURRIEL franck.calligaris@sdmis.fr

Choix du régime de travail des lieutenants et capitaines de sapeurs-pompiers professionnels pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

En application de la délibération du conseil d'administration du 26 juin 2009, les lieutenants et capitaines de sapeurs-pompiers professionnels sont consultés afin d'exercer leur choix relatif à leur régime de travail du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Un exemplaire de cette note de service et du formulaire de réponse ci-joint devra impérativement être remis à chaque officier.

Le choix pour l'un ou l'autre des régimes de travail (hebdomadaire, avec gardes de 12 heures, ou dérogatoire avec gardes de 24 heures) sera effectif pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le formulaire ci-joint est à remettre par les intéressés au plus tard le 27 mars 2015 à leur hiérarchie.

Les demandes doivent parvenir au plus tard le 4 avril 2015 au GGEC.

En l'absence de réponse, c'est le régime de travail hebdomadaire avec gardes de 12 heures ou sans garde en cas d'inaptitude qui s'appliquera jusqu'à la prochaine consultation.

Colonel Serge DELAIGUE

Directeur départemental et métropolitain

Formulaire de consultation des lieutenants et capitaines sur leur choix de régime de travail sur la période de 2016 à 2018

Grade - Nom - Prénom:		
Affectation actuelle:		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Régime de travail		Mettre une croix dans la cellule correspondant à votre choix
Hebdomadaire avec gardes de 12 h		
Hebdomadaire avec gardes de 24 h		
Hebdomadaire sans garde		
Signature de l'agent	Visa Chef de caserne	Visa Chef de groupement
Le:/2015	Le:/2015	Le:/2015

Ce formulaire est à retourner au GGEC par voie hiérarchique avant le 4 avril 2015